

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	48 (1968)
Heft:	2: Paris, place financière internationale
Rubrik:	Chambre de commerce suisse en France : 50 assemblée générale 16 mai 1968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

50^e Assemblée Générale

16 mai 1968



De droite à gauche : debout M^e Édouard-Marcel Sandoz, Membre honoraire; sur le podium : E. Bauermeister, Conseiller d'Ambassade, de profil, de Muller, Vice-Président, J.-L. Gilliéron, Président de la Chambre de commerce suisse en France, Son Excellence M. P. Dupont, Ambassadeur de Suisse en France et G. O. Robert-Tissot, Directeur général de la Chambre de commerce suisse en France.



Le Président Steffen remet un cadeau de la Chambre de commerce suisse en Italie au Président Gilliéron, à l'occasion du cinquantenaire de notre Compagnie. De droite à gauche, le Ministre Bauer, Président de la Fédération Horlogère, le Président Gilliéron, le Président Steffen, Son Excellence M. Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, Son Altesse Impériale le Prince Louis Napoléon, Le Président Chaudet, Son Excellence M. Valko, Ambassadeur de la République Populaire de Hongrie.

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 16 mai 1968, au Pavillon Dauphine, sa 50^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Jean-Louis Gilliéron et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, Président d'honneur.

Le Rapport annuel, reproduit ci-après, a été lu par le Directeur général, M. Georges O. Robert-Tissot, Docteur en droit. Après lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration pour 1967

Évolution des Échanges commerciaux

Les réductions tarifaires décidées dans le cadre du Kennedy Round et qui ont porté sur un volume commercial de 40 milliards de dollars, marqueront d'une pierre blanche l'exercice 1967 et signifieront probablement, si elles sont appliquées, le début d'une nouvelle ère économique pour les pays occidentaux. Les six pays du Marché commun ont pour la première fois négocié ensemble et des concessions substantielles ont été obtenues par la Suisse pour les spécialités les plus importantes de son industrie.

La France dont la barrière douanière était, avec l'Italie, la plus élevée du Marché commun, est devenue plus accessible aux produits suisses. En revanche, pour ces derniers, la compétition devient plus difficile sur les autres marchés de la C.E.E. Quoi qu'il en soit, les résultats pratiques ne se feront sentir qu'à partir du 1^{er} juillet 1968.

En attendant, l'exercice de 1967 s'est encore déroulé sous le signe de la discrimination entre le Marché commun et l'AELÉ. C'est ainsi que le commerce entre pays de l'AELÉ s'est accru de 9,7 % contre 9,4 % l'année précédente, malgré le ralentissement enregistré dans l'ensemble de l'économie mondiale. Par ailleurs, les importations de l'AELÉ en provenance de la C.E.E. n'ont augmenté que de 4 % en 1967 contre 6 % en 1966, alors que les exportations, en revanche, ont diminué de 2,4 % après avoir progressé de 4,4 % l'année précédente. Il est vraisemblable que l'entrée en vigueur des accords de Genève ranimera, dans une certaine mesure, la collaboration entre la C.E.E. et l'AELÉ.

En valeur, les *exportations* totales de la Suisse en 1967 ont dépassé f. s. 15 milliards 165 millions et sont en augmentation de 961 millions par rapport à l'année précédente. Toutefois, c'est une progression plus faible que les années précédentes.

Quant aux *importations*, elle se sont élevées en 1967 à f. s. 17 milliards 733 millions. Ainsi, les mesures prises par le Gouvernement suisse (*) depuis quatre ans ont continué à exercer leurs effets sur le déficit traditionnel du commerce extérieur de la Suisse, qui a diminué de 232 millions de francs suisses pour se fixer à 2 milliards 568 millions de francs suisses en 1967. Cette amélioration a été obtenue grâce à l'accroissement des exportations (6,8 %) plus fort que celui des importations (4,3 %). Compte tenu de la balance des revenus et des services qui accuse un excédent, la balance des paiements est restée favorable.

Échanges avec le Marché commun

Le fléchissement des échanges se traduit par une baisse de 1,5 %, le taux étant de 38 % en 1966 et de 36,5 % en 1967. La baisse globale intervenue entre 1962 et 1967 est donc de 5,5 % et se chiffre sur ce marché à F.s. 833 millions.

Les importations suisses ont également baissé de 60,4 % en 1966 à 59,6 % en 1967.

(*) Arrêtés conjoncturels sur l'admission de la main-d'œuvre étrangère, la construction et la limitation du crédit.

Échanges avec l'Association Européenne de Libre-Échange

L'évolution du commerce extérieur de la Suisse contraste toujours avec la tendance de l'ensemble de l'AELE. Si depuis 1959 elle a amélioré de 174% ses échanges avec ses partenaires, elle a vu ses exportations dans le Marché commun augmenter de 2,6% l'an dernier, alors que parallèlement l'AELE enregistrait une diminution de 2,4%. Le résultat de la Suisse est d'autant plus remarquable que l'affaiblissement de la demande s'est poursuivi chez son principal partenaire commercial : l'Allemagne.

Au demeurant, les exportations à destination de l'AELE ont passé de 19,8 % à 21,6% en 1967 de l'ensemble des exortations suisses.

Quant aux importations, les pays de l'AELE ont fourni 16,5 % du total des importations suisses contre 15,6% en 1966.

Place de la Suisse dans le commerce extérieur de la France

- cinquième client;
- septième fournisseur.

Alors que les exportations françaises vers l'Allemagne ont enregistré une diminution de 617 millions de francs français en 1967, les exportations vers la Suisse se sont maintenues au niveau de 2 milliards 900 millions.

Sur la base de ces chiffres, il est intéressant de relever ici que le consommateur suisse a acheté pour 483 F de produits français en 1967; le Belge pour F 425; l'Allemand, dont le pays est le premier client de la France avec F 9 milliards 731 millions, en a acheté pour 169 F seulement, l'Italien pour 100 F; le Britannique pour 53 F, le Canadien pour 28 F; l'Américain pour 16 F; le Japonais pour 4 F et le Soviétique pour 3 F, etc.

Les importations de la France en provenance de la Suisse se sont élevées à 1 milliard 568 millions de francs français, représentant un peu moins de la moitié de ce que vend la Suisse à ses sept partenaires de l'AELE. Le consommateur français a donc acheté en moyenne pour F 31 de produits suisses en 1967.

Il résulte de ce qui précéde que la différence *en faveur de la France* entre le total de ses ventes en Suisse et le total de ses achats s'est élevé en 1967 à 1 milliard 332 millions de francs français.

France — Suisse

Bien que modeste et vu son contexte, l'augmentation intervenue dans les exportations globales de la France vers la Suisse peut être considérée comme satisfaisante. Le taux de croissance le plus élevé a été marqué par les céréales avec 26 %, par les vêtements avec 20 %, par les machines et appareils électriques avec 12 %, par les automobiles avec 11,8 % et par les boissons avec 11,7 %. Par ailleurs, le sucre et les sucreries ont enregistré une nouvelle baisse de 50 %, ainsi que les huiles et combustibles de 29 %.

Le sucre, en effet, n'a plus bénéficié de subventions de l'État français pour soutenir les exportations, ces montants ayant été attribués à la stabilisation du prix du sucre en France. La Suisse a donc acheté son sucre au prix mondial à d'autres fournisseurs. En ce qui concerne le pétrole, il est bien évident que l'entrée en action de la Raffinerie de CRESSIER, depuis 1966, a provoqué l'augmentation du transit par la France, de produits bruts et la baisse simultanée de produits raffinés.

Suisse — France

L'augmentation moyenne des exportations globales de la Suisse vers la France s'est élevée en 1967 à 11,8% contre 17 % en 1966 et 5 % en 1965. Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'augmentation globale des exportations de l'AELE vers la France a été de 122 millions, alors que l'augmentation pour la Suisse seule est de 164 millions de francs français.

Au demeurant, une progression sensible est visible, sauf dans trois secteurs. Il y a lieu de noter que les articles de librairie atteignent 95 millions en 1967 et dépassent ainsi de 15 millions les traditionnelles exportations d'horlogerie.

Par ordre d'importance des augmentations, le tableau est le suivant :

	VARIATION EN %	MILLIONS F F 1966	MILLIONS F F 1967
Produits chimiques organiques	+ 46,2	199	290,74
Articles de librairie	+ 35,4	70	94,46
Huiles, courant électrique	+ 27,8	49	63,—
Horlogerie	+ 14,9	70	80,32
Matières plastiques	+ 10,0	19	20,48
Machines et appareils électriques	+ 9,2	65	71,11
Instruments et appareils d'optique	+ 8,8	75	81,65
Métaux précieux	+ 8,2	34	37,08
Machines et appareils	+ 5,3	351	369,39
Produits laitiers	+ 3,8	65	69,53
Produits pharmaceutiques	+ 3,7	20	20,81
Fonte, fer, acier	- 3,4	29	28,48
Coton	- 11,8	27	23,48
Matières colorantes, mastics	- 16,3	56	47,33

Activités de la Compagnie

La valeur et l'efficacité d'une Chambre de commerce dépendent tout d'abord de sa structure et de la volonté d'entraide de ses membres, mais elles dépendent pour beaucoup également de l'importance des besoins généraux du commerce et de l'industrie auxquels elle peut répondre. Le problème de la décennie que nous venons de vivre a été de déceler ces besoins auxquels notre compagnie s'est efforcée de satisfaire à l'aide des services suivants :

Service commercial

Les difficultés économiques en 1967 ont provoqué une augmentation des visites et des appels téléphoniques. De nombreux renseignements ont été fournis sur les Foires et Expositions suisses et nous apprécions le soutien matériel de celles-ci, soutien qui permet de faire face à l'intérêt qu'elles suscitent en France.

Par ailleurs, les dossiers de recherches de représentants ont augmenté de 20 %. De grandes maisons spécialisées dans les études de marchés nous demandent très souvent de leur fournir des renseignements pour le compte d'importantes industries. Il y aurait lieu d'étudier la manière de valoriser, dans certains cas, la communication de tels renseignements, lesquels ne devraient être fournis gratuitement qu'à nos membres, vu les frais que ce service entraîne. L'augmentation de la fréquence des demandes de renseignements s'explique également par l'introduction de la nouvelle T.V.A. en fin d'année, par les répercussions de l'accord du Kennedy Round et par celles du nouveau tarif extérieur du Marché commun. Nombre d'industriel et de commerçants ont à faire face à de nouveaux problèmes que notre institution, source d'informations précises, peut aider à résoudre. Aussi avons-nous dû donner très souvent des avis sur la production, la conjoncture, le coût de la vie et certaines prévisions.

Service juridique

Environ 450 dossiers étaient en cours, et ce service a encaissé pour le compte de ses mandants près de 180 000 francs de créances, la plupart inférieures à 1 000 francs.

Notre service juridique a montré son utilité à de nombreux adhérents s'occupant également de constitution de sociétés, de contrôle de contrats, de rédaction de statuts, ainsi que de problèmes fiscaux français et suisses.

Publications

La qualité de nos publications est démontrée par l'augmentation de leur tirage et la fidélité des annonceurs. La « Revue économique franco-suisse » a eu pour thèmes de ses quatre numéros en 1967 :

- l'hygiène de l'homme d'affaires;
- la recherche spatiale et l'industrie électronique;
- l'horlogerie;
- le Kennedy Round.

Chacun de ces sujets a été présenté sous divers aspects par les personnalités les plus compétentes d'Europe, de sorte que notre Revue se développe régulièrement.

« Le « Bulletin hebdomadaire d'information » remplit son rôle technique et publicitaire et nous nous efforçons d'en améliorer constamment le fond et la forme.

La sortie de l'Annuaire s'est effectuée dans de bonnes conditions. Nous allons perfectionner le contenu des prochaines éditions.

Publicité

Ce service, créé en 1964, est en constant développement et il a permis de mettre en valeur le « Bulletin hebdomadaire » qui traite des problèmes économiques du moment, constitue un trait d'union permanent avec nos 3 000 adhérents et, par la formule d'encartage publicitaire, oriente les chefs d'entreprises affiliés sur les produits ou les services de leurs collègues.

Si nous pouvons nous montrer satisfaits, dans l'ensemble, des résultats de trois années d'efforts, en faveur notamment de l'équilibre financier de la « Revue économique franco-suisse », l'exercice 1968 s'avérera plus difficile. Nous espérons que les exigences de la concurrence inciteront le commerce et l'industrie à planter des racines plus profondes, à l'aide d'une publicité de plus en plus étudiée et efficace. Nos conseillers expérimentés sont à la disposition de nos adhérents à ce sujet.

Ce service a également organisé en 1967 la propagande pour la « Kopantiqua, Foire internationale de reproductions d'objets anciens », qui se tiendra à Saint-Gall du 8 au 16 juin 1968 : une dizaine de firmes françaises ont répondu positivement à nos démarches.

Nous avons également contribué à la diffusion de certains ouvrages économiques pour le compte d'éditeurs suisses; de même que, comme de coutume, nous avons répondu à de nombreuses demandes de renseignements touristiques, adresses d'écoles, de homes d'enfants, d'hôtels, etc. émanant de personnes, membres ou non-membres, de notre Chambre de commerce. Nous espérons, notamment pour l'équilibre financier de nos sections de Lyon et de Marseille, où l'Office National Suisse du Tourisme ne possède pas de bureau, que le remboursement de nos frais pour les services que nous rendons ainsi gratuitement au tourisme suisse, deviendra bientôt une réalité.

Visites d'usines

Nous avons visité, le 15 juin, la nouvelle usine IBM de Corbeil-Essonnes, où nous avons pu assister à la fabrication de micro-modules qui remplacent les cartes perforées. Nous avons pu constater qu'en 18 mois une main-d'œuvre de 5 000 ouvriers mécaniciens décolleuteurs ont été reconvertis à la fabrication de l'infiniment petit.

Le 30 novembre, nous avons fait visiter à 130 adhérents les « Chantiers de la Défense », qui donnent une idée de ce que sera Paris d'ici quelques années.

Dîners-Conférences

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, le 25 avril, Monsieur Jean-René Bory, Conservateur du Château et des Musées de Coppet, qui a traité du thème : « Quelques aspects économiques des grandes heures de l'amitié franco-suisse », devant une assistance choisie.

A l'occasion de notre Assemblée générale, le 26 juin, Monsieur Philippe de Weck, Directeur général de l'Union de Banques Suisses à Zurich, a traité de « La Suisse face aux problèmes financiers européens ».

Propagande en Suisse

Dans le but de mieux faire connaître la situation exacte et actuelle des relations franco-suisses, d'une part, et d'expliquer aux chefs d'entreprises des principales zones industrielles suisses, l'aide que notre Compagnie peut leur apporter, d'autre part, le Président et le Directeur général ont présenté, devant plusieurs centaines d'industriels, des exposés à l'issue de déjeuners organisés avec le concours des Chambres de commerce cantonales que nous tenons à remercier ici. Nous étions à Genève, le 3 avril, à l'hôtel des Bergues, le 9 mai à Lausanne, à l'hôtel Continental, le 6 juin à Saint-Gall à l'hôtel Hecht, le 7 juin à Bâle aux Trois-Rois, et le 8 juin à Zurich au Buffet de la Gare. De nombreux reportages de ces manifestations ainsi que des comptes-rendus détaillés de notre activité ont paru dans la presse suisse et dans nos publications.

Questions actuelles

1^o Droits de douane et taxes.

Les problèmes de la T.V.A. européenne, de l'incidence du Kennedy Round, et le tarif extérieur du Marché commun entrant en vigueur le 1^{er} juillet prochain, soulèvent de nombreuses questions auxquelles nous nous efforçons de répondre.

L'évolution actuelle se caractérise par les nouvelles entraves que rencontre le commerce international et par une aggravation de la fiscalité indirecte. Nous suivons bien entendu ces problèmes avec la plus grande attention.

2^o Convention franco-suisse, pour éviter la double imposition.

Cette convention a été ratifiée non sans peine par les Chambres fédérales, avec la recommandation de lui trouver les aménagements pratiques et indispensables à une heureuse évolution de la collaboration financière franco-suisse.

Les investissements financiers sont un acte de volonté qui dépend de l'intérêt que peut avoir un investisseur à placer son argent dans une région plutôt que dans une autre. Si la France souhaite obtenir, et dans certains cas conserver, une position de faveur chez les investisseurs suisses, elle doit veiller à les encourager. Or, les prélèvements à la source de 15 % sur les dividendes, non récupérables par la plupart des holdings suisses, même si la majorité des capitaux appartient à des Suisses, est une iniquité d'autant plus grande que les Suisses ne bénéficient pas de l'avoir fiscal. Il est urgent que cette situation soit reconstruite. C'est la condition indispensable à la reprise normale des investissements suisses en France, qu'ils soient directs ou qu'ils se fassent par la Bourse.

3^o Liaisons franco-suisses : par route, par air et par fer.

Il semble que la liaison autoroutière Lyon-Chambéry-Turin, avec percement des Tunnels de l'Épine et du Fréjus, sera prochainement réalisée. Le trafic par le Tunnel du Mont-Blanc en sera certainement diminué et l'intérêt de la Route Blanche à laquelle tant d'édiles genevois se sont consacrés, perdra beaucoup de son intérêt.

Les liaisons Mâcon-Nantua-Genève, Dijon-Dôle-Lausanne, Dijon-Besançon-Neuchâtel-Berne et Belfort-Berne, restent à l'ordre du jour, mais semblent vouées à une réalisation assez lointaine.

Au demeurant de nombreux commerçants et industriels de la région lyonnaise se demandent sur quoi débouchera leur futur aéroport de Satolas, si celui-ci n'est pas relié à la Suisse et à l'Europe, faute de route convenable. Il est par ailleurs regrettable qu'il soit impossible de relier Lyon à Genève par un avion régulier.

De toute évidence, la Suisse devrait dès maintenant se préoccuper de son branchement au réseau autoroutier Nord-Sud de la France et à celui qui de Chagny à Dôle, gagnera Besançon, Montbéliard et Mulhouse.

Quant aux liaisons aériennes, elles ont subi une sensible amélioration puisque depuis le 15 mai 1967 une liaison directe a été établie entre Paris et Berne.

Sur le plan des chemins de fer, une automotrice S.N.C.F. relie quotidiennement Paris à Genève depuis le 26 mai 1967, le convoi quittant Paris le matin à 7 h 36 et y revenant le soir à 19 h 44.

4^o Maison Suisse de Paris.

Nous continuons à étudier avec intérêt les propositions de réalisation qui nous sont présentées, souhaitant bien qu'il soit un jour possible de donner aux grandes maisons d'exportation suisses et à la colonie suisse forte de quelque 30 000 personnes, le centre national qu'elles aspirent à avoir à Paris.

Conclusion

La Suisse a clairement montré, ces derniers mois, qu'elle n'entend pas demeurer à l'écart des efforts de rapprochement entre certains pays membres de l'A.E.E. et le Marché commun. Les relations étroites, aussi bien économiques que politiques qui nous lient au Marché commun, excluent que nous restions indifférents à cet égard. A diverses reprises, le Gouvernement français a manifesté ses bonnes intentions, et il est bien évident qu'elles répondent au vœu des industriels et commerçants français et suisses dont l'avenir dépend d'un développement régulier des relations économiques franco-suisses.

Il paraît souhaitable que la Suisse et ses partenaires de l'A.E.E. ne manquent aucune occasion de négocier, dès qu'une ouverture valable a une chance d'aboutir à un nouveau pas vers l'intégration économique de l'Europe. Des aménagements sont possibles dans de nombreux secteurs, comme par exemple celui du droit des Sociétés commerciales européennes, et c'est dans un esprit de bonne volonté que la Chambre de commerce suisse en France souhaite voir se développer les contacts et les accommodements éventuels.

Administration de la Chambre

Le Conseil d'administration de notre Compagnie s'est réuni quatre fois en 1967. Au début de 1968 nous avons eu le chagrin de perdre notre membre d'honneur, M. Hugues Jéquier, qui fut Président de notre Compagnie de 1949 à 1952. Nous garderons de son immense travail et du rayonnement de sa personnalité un souvenir ému et reconnaissant. Les membres suivants, dont le mandat de trois ans vient à échéance à cette Assemblée, sont rééligibles. Il s'agit de :

MM. Amiet Charles,
Berthoud M^e Alain,
Boccard Xavier de,
Burckhardt J.-L.,
Fehr Emile (Trésorier),
Gueissaz Charles,
Muller Bernard de,
Notz Beat,
Stamm Henri,
Stoffel Pierre,
Voser Frédéric,
Turnes Flurin,

Nous proposons à l'Assemblée générale la nomination d'un nouvel administrateur :

M. Bertrand Maus, Directeur Général de la Société Alsacienne de Magasins.

En terminant le rapport de cet exercice, nous désirons exprimer notre appréciation pour le courage avec lequel nos sections du Rhône-Alpes et Centre, de Marseille et du Sud-Est font face à une situation souvent difficile.

Nous exprimons également notre reconnaissance à Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France et à Son Excellence M. Claude Caillat, Ambassadeur de Suisse près l'O.C.D.E., pour leur appui constant, ainsi qu'aux collaborateurs de l'Ambassade à Paris et en province, aux Administrations fédérales et aux groupements professionnels et commerciaux dont la confiance nous est précieuse, ainsi que le soutien.

Enfin, le personnel à Paris et en province mérite également une mention spéciale et des remerciements pour avoir su faire face avec dynamisme à des tâches de plus en plus étendues.

Exposé de Monsieur Jean-Louis Gilliéron

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

Questions actuelles

Notre cinquantième Assemblée Générale annonce le cinquantenaire de notre Compagnie, qui sera célébré les 20 et 21 novembre prochains. En effet, la Chambre de Commerce Suisse en France a été fondée le 16 novembre 1918 par quelques dirigeants d'affaires suisses établis à Paris, qui furent encouragés dans leur projet par M. Gustave Ador, alors Président de la Confédération Suisse.

Depuis, le chemin parcouru a été mouvementé et l'évolution économique particulièrement spectaculaire. Ces cinquante dernières années ont vu l'essor à peine croyable de l'automobile, de l'aviation et des télécommunications, les débuts de la conquête de l'espace et de l'automation, la découverte de l'énergie atomique et des antibiotiques, pour ne citer que cela. On se demande avec perplexité, voire même avec une certaine angoisse, ce que les cinq prochaines décennies réservent, puisque l'évolution sera plus rapide encore.

Je dis bien angoisse, car si la brève énumération que je viens de faire, toute au crédit de l'intelligence des hommes, du travail inventif et prodigieux des chercheurs, représente une auréole de la civilisation, des ombres existent à ce tableau qui sont pour le moins préoccupantes.

Ainsi, la base même d'un bon essor économique et d'échanges commerciaux sains : les monnaies ont subi pendant cette période la pire détérioration que l'histoire ait connue. Les faillites successives, auxquelles presque tous les États se sont laissés aller, ont provoqué des pertes incomptables pour des millions de personnes qui, victimes de l'arbitraire le plus sordide, ont vu leurs efforts et leur travail ruinés par ce laisser-aller aux conséquences incalculables.

En 1968 encore, nous vivons avec un système monétaire international beaucoup moins satisfaisant que celui qui existait à la veille de la première guerre mondiale. Sans cette carence, les hommes d'aujourd'hui vivraient beaucoup mieux, compte tenu des progrès de la science et de la technique.

Une autre ombre, plus grave encore, réside, nous le savons tous, dans la disparité économique grandissante entre les pays industrialisés et ceux qu'on dit sous-développés. Les maigres succès de la Conférence de Delhi montrent qu'on en parle beaucoup et qu'on ne sait comment aborder le problème. Son aspect le plus choquant réside dans la surproduction agricole des premiers qui va s'accroître encore dans les années à venir au point de provoquer des destructions, alors que les autres sont sous-alimentés.

Il s'agit là d'un problème aux aspects multiples, hélas insoluble aussi longtemps que les pays industrialisés sont tenus à leurs dépenses actuelles de défense nationale et que les pays en voie de développement ne feront pas, eux-mêmes, les efforts qui s'imposent pour les résoudre. Néanmoins, la génération montante devra s'attacher à lui donner une solution, car la faim et la misère n'ont rien à faire dans le monde moderne et ne peuvent être que source de révolte.

Cela nous amène à la troisième ombre du tableau qui est la plus préoccupante.

Dans le monde, les revendications se multiplient et les révoltes éclatent partout, dans les pays et les milieux les plus inattendus, sous les formes les plus diverses et pour des motifs d'importance souvent difficiles à apprécier. Cela va de la spectaculaire grève des dockers au lobby tendant à empêcher l'abandon de l'American Selling Price.

C'est le fait de syndicats de défense d'intérêts bien organisés, disposant de moyens importants et bénéficiant de la diffusion toujours plus large que donnent la presse, la radio et la télévision.

A une époque où l'homme n'a jamais connu plus de facilités matérielles, ces réactions hormis leur aspect idéologique ne manquent pas de surprendre et l'on retire l'impression que le monde est insatiable : plus il en a, plus il lui en faut. Chacun défie l'intérêt général au profit de ses intérêts particuliers. Or, dans le monde, il y a suffisamment pour répondre aux besoins de tous, mais certainement pas assez pour satisfaire les convoitises de chacun.

Devant arbitrer, les gouvernements, perpétuellement à la merci de ces pressions, réalisent qu'il est impossible de faire face à l'ampleur des demandes et tentent, après avoir serré au maximum la vis fiscale, d'établir des priorités et de faire des choix. Fréquemment débordés par ces assauts d'intérêts, il leur arrive de recourir, par gain de paix politique, aux déficits budgétaires, qui très vite équivalent à la création de fausse monnaie. On provoque ainsi, à plus ou moins long terme, le drame monétaire que nous venons de dénoncer.

Petit à petit, l'initiative individuelle, cette prodigieuse créatrice séduite par les découvertes toujours plus enivrantes de la science et de la technique, abandonne ses espoirs, se décourage devant les exigences léonines de l'État ou ses faiblesses et renonce à ses investissements.

On l'accuse alors de malthusianisme, et de ne pas jouer son rôle. C'est alors que l'État, par obligation autant que par vanité, prend sa place, parce que les besoins des populations l'exigent. La libre entreprise cède ainsi le pas à l'économie socialiste dont la gestion est par définition onéreuse, voire médiocre, n'étant sanctionnée ni par le profit, ni par la faillite.

L'extraordinaire différence des deux Berlin en est l'image. Ainsi, l'ennui et la pauvreté s'installent, la liberté disparaît, car le premier soin de l'État socialiste est de faire taire les revendications des foules, ou s'il ne le fait pas, il se condamne à brève échéance.

De tout cela, on peut conclure que nous n'avons pas le comportement social et moral que notre époque exige. Tout le monde demande et personne ne veut donner. Or la Foire d'empoigne mène à la violence et à la guerre.

Comme nous devons de plus en plus dépendants les uns des autres, de par l'amélioration des communications et la rationalisation de l'économie, la situation ne cesse de s'aggraver.

Comment construire l'Europe et faire face aux besoins des pays sous-développés dans ces conditions ?

Louis Armand, que la prospective passionne, a, pour la première fois je crois, jeté un cri d'alarme à la radio le mois dernier, en disant que l'éducation devait être repensée d'urgence en fonction des exigences particulièrement sévères que l'avenir imposera à notre société.

Les pays socialistes l'ont compris qui imposent une morale souvent rigoureuse à leurs peuples en leur enlevant, avec la propriété, les tentations du gain et de l'argent. Mais ils leur enlèvent aussi la liberté, le goût de chacun d'entreprendre et de se réaliser soi-même. Ils freinent par là cette avance rapide vers le progrès matériel, dont le but est de donner à chacun la possibilité de vivre décemment, premier pas vers une vie heureuse, n'en déplaise au philosophe Marcuse.

Cette éducation à repenser en fonction des exigences du monde moderne, je ne sais pas comment Louis Armand la conçoit.

Pour ma part, je pense que son inspiration ne peut guère venir des pays de l'Est, dont l'expérience est loin d'être concluante, ni de Chine où la pensée de Mao Tsé-Toung est à peine entrée dans sa phase expérimentale.

Par contre, il est certain que la pensée chrétienne, qui a donné à l'humanité l'essor le plus extraordinaire qu'elle ait connu, contient des réserves suffisantes pour faire face aux problèmes de notre temps. Non pas la pensée chrétienne des patronages, ni celle qui admet les ségrégations raciales, mais celle qui à travers les siècles, par des prodiges de dévouement, de sacrifices et de travail, a libéré l'homme et qui est capable de lui donner la philosophie dont il aura besoin au siècle qui vient.

Peut-être la France et la Suisse avec leur caractère complémentaire pourraient-elles nous donner les penseurs, sinon les lieux d'inspiration qui permettraient au monde de trouver cet idéal nouveau et le style de vie qui lui est indispensable s'il veut dominer le progrès et ne pas se laisser asservir par lui, ce qui serait sa perte.

Ce ne serait pas la première fois d'ailleurs, que la France et la Suisse coopéreraient dans ce domaine. Ferdinand Brunot l'a relevé dans ce style qui lui était propre : il n'y a aucun pays où l'échange ait porté sur des hommes plus éminents; la France a donné Calvin à la Suisse, elle en a reçu Jean-Jacques Rousseau. Je souhaite que l'histoire nous donne une fois de plus des hommes d'une taille et d'une influence comparables.

On excusera ce long développement. Mais les vérités fondamentales sont parfois bonnes à répéter à un moment où l'on voit une jeunesse étudiante désenparée, prête à accepter pour se redonner de l'espoir des idées que l'expérience et le bon sens réprouvent.

Si je l'ai fait, c'est en pensant à ceux d'entre vous, ici — et il y en a — qui prendront part au centenaire de notre Compagnie en 2018. Ils devront lutter pour en arriver là et en particulier contribuer à résoudre les problèmes fondamentaux que je viens d'évoquer. Mais personne ici ne doute de leur tenacité et de leur volonté, et c'est pourquoi nous devons néanmoins voir l'avenir avec une saine espérance.

Allocution

de S. E. Monsieur Pierre Dupont

Ambassadeur de Suisse en France

L'an passé, j'avais eu le plaisir d'assister pour la première fois en qualité de représentant de la Suisse en France à votre Assemblée Générale. La possibilité m'a été donnée depuis de suivre l'activité de votre compagnie, d'apprécier la somme de ses efforts en vue de développer encore le courant des échanges entre la Suisse et la France. Le rapport de votre Conseil d'administration, dont il vient d'être donné lecture, offre une vue d'ensemble de vos diverses activités. Je relève notamment la tribune que vous ouvrez à des personnalités françaises et suisses et qui permet d'établir ainsi un dialogue fructueux; il en est de même de votre très belle revue qui a consacré d'intéressants numéros à des problèmes d'actualité.

1968 marque pour vous un bel anniversaire : le cinquantenaire de votre compagnie. Vous en avez remis la célébration à l'automne. Il n'en reste pas moins que cette cinquantième assemblée en est en quelque sorte les prémisses. Vous êtes fiers d'un passé au cours duquel tant d'hommes dévoués ont apporté à la fois leur précieuse contribution et le fruit de leur expérience. Vous venez d'en distinguer l'un d'entre eux, Maître Edouard-Marcel Sandoz, qui fut parmi les fondateurs de la Chambre. Vous avez ainsi la joie, Monsieur le Président, vous à qui incombe la tâche de maintenir et de faire prospérer l'œuvre de vos prédécesseurs, d'apporter à votre tour votre pierre à l'édifice.

J'ai déjà eu l'occasion, l'an dernier, de vous dire le souci que j'avais toujours eu de maintenir et d'entretenir avec les Chambres de Commerce et leurs représentants, des relations de confiance, sans lesquelles il n'est pas de coopération possible. Car c'est dans le même esprit que, de part et d'autre, nous devons poursuivre un objectif qui nous est commun : le développement harmonieux des relations économiques avec notre pays de résidence. Ces relations sont importantes puisque la France figure au deuxième rang de nos pays fournisseurs et qu'elle constitue notre troisième débouché. C'est avec satisfaction que je constate que, par rapport à l'an dernier, les exportations françaises vers la Suisse se sont accrues de 4,1 %, tandis que nos ventes marquaient une augmentation de 13,1 %. Il n'en convient pas moins que chacun de nous poursuive ses efforts en vue de maintenir ce courant ascendant et de permettre d'ouvrir à notre production des débouchés toujours plus intéressants.

Bien que leur rattachement économique au Marché commun ou à l'AELÉ puisse paraître différent, nos deux pays suivent néanmoins des voies qui les unissent dans leur conception sur plus d'un point. Des ententes très larges ont déjà été réalisées entre la France et la Suisse au cours de ces dernières années. Je pense surtout en cela au remarquable travail qui s'est fait à Genève dans le cadre des négociations Kennedy, où le Marché commun, et plus particulièrement la France, ont fait preuve de beaucoup de compréhension pour les nécessités suisses.

Ceci dit, nos intérêts économiques nous lient étroitement à toutes les parties du monde. Nos relations commerciales sont diverses. Mon propos n'est pas de développer ce thème, mais seulement de me concentrer très brièvement sur ce que j'appellerai l'intégration régionale. Les deux types en sont, vous le savez, la CEE et l'AELÉ. Sur les deux plans, 1967 a marqué de nets progrès. Ainsi a-t-on pu assister en ce qui a trait à l'AELÉ, au début de l'année dernière, au désarmement tarifaire complet dans le secteur industriel, désarmement qui a favorisé un développement réjouissant des échanges. Mais, ainsi qu'on l'a dit, l'AELÉ ne constitue pas une fin en soi.

Poursuivant ses efforts en vue d'un plus vaste marché européen, d'une large intégration de l'Europe qui a d'ailleurs toujours été le but de l'AELE, la Suisse n'est pas restée inactive. En juin de l'année dernière, le Conseil fédéral a rappelé qu'il n'entendait pas, à l'instar d'autres pays, faire acte de candidature au Marché commun, considérant que la demande suisse de négociations, telle qu'elle avait été présentée le 15 décembre 1961 à Bruxelles, restait pendante. En effet, l'objectif recherché par la Suisse continuait à subsister même après l'heureuse conclusion des négociations Kennedy. Il s'agit plus particulièrement de chercher une solution qui permette à la Suisse de participer à la construction d'un Marché commun intégré, mais aussi de trouver un arrangement qui soit compatible avec le maintien intégral de sa neutralité permanente. Si dès lors le Marché commun s'élargit en acceptant sous une forme ou une autre de nouveaux membres européens, s'il apparaît possible de progresser ainsi sur la voie menant à un marché européen étendu, libre et ouvert, la Suisse est prête à s'associer pleinement à ce mouvement.

Cette position de la Suisse a été communiquée aux organes de Marché commun, mais également aux pays membres de la Communauté.

Les délibérations de Bruxelles, dont la presse a retransmis les échos parfois orageux, semblent finalement s'être orientées vers la recherche de solutions nouvelles. Il s'agirait moins de réaliser un élargissement de la Communauté en une seule étape, que de prévoir un règlement provisoire, consistant en une phase préparatoire de caractère commercial. On s'attachera, pour limiter les effets négatifs de la division de l'espace économique européen, à réaliser ce qu'il est possible de faire dans le domaine économique et commercial. Du point de vue technique, les solutions envisagées sont une nouvelle réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires entre la Communauté et les États tiers européens et l'adoption de mesures propres à intensifier les échanges agricoles en Europe. De plus, on envisagerait que les mêmes États tiers européens soient invités à participer aux travaux actuels concernant une convention européenne en matière de brevets et un droit européen des sociétés, ainsi qu'à la collaboration sur le plan technologique.

De l'avis du Gouvernement suisse, ces solutions constituent le début d'un progrès véritable, réaliste, quoique modeste évidemment, dans le sens d'un renforcement et d'un développement de l'espace économique européen.

La Suisse entend pour sa part, si ces idées devaient se concrétiser, participer à la réalisation de tels plans et souhaite participer d'emblée et sur un pied d'égalité, aux négociations avec les autres pays qui ne sont pas membres de la CEE. Elle est, en effet, après les États-Unis d'Amérique et avec la Grande-Bretagne, le plus gros client de la CEE. L'année passée, c'est avec la Suisse que le Marché commun a enregistré son excédent de commerce extérieur le plus élevé, soit 5 038 millions de francs suisses. Par tête d'habitant, notre pays entretient avec la CEE un courant d'échange de marchandises, et par conséquent une intégration de fait, plus intense que la plupart des États de la CEE entre eux. La Suisse absorbe également les 12 % des exportations agricoles de la Communauté. Cette étroite interdépendance économique qui existe aussi dans beaucoup d'autres domaines, notamment dans ceux de la main-d'œuvre, de l'échange d'énergie, des transports, du tourisme et des assurances, est le résultat naturel du voisinage immédiat et des rapports culturels qui nous lient aux pays du Marché commun.

Les démarches suisses envers la Communauté ont rencontré auprès des autorités compétentes françaises un accueil amical et compréhensif que je suis heureux de souligner ici.

Il est agréable de voir que deux pays, dont les dimensions naturelles, l'histoire politique et les nécessités économiques sont malgré tout différentes, peuvent ainsi se retrouver dans une certaine conception commune à l'égard de quelques grands problèmes qui les touchent de près. C'est ce bel augure que je veux saluer sans que ne doivent pourtant échapper les difficultés qui sont encore à surmonter dans cette voie qui conduit à cette Europe élargie que nous souhaitons tous.

Compte d'exploitation de l'exercice 1967

CHARGES

PRODUITS

	F		F
STOCK AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13.573,70	STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE	22.982,65
FRAIS DES PUBLICATIONS	175.195,16	PRODUITS DES PUBLICATIONS	244.539,44
ACHATS DIVERS	600,41	PRODUITS DES MANIFESTATIONS	26.105,05
FRAIS DES MANIFESTATIONS	29.934,87	COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	484.557,73
FRAIS DE PERSONNEL	363.814,50	RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	26.152,94
IMPOTS ET TAXES	48.354,90	RECETTES DIVERSES	12.820,35
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS .	90.487,13	PRODUITS FINANCIERS	6.176,43
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	12.514,51		
FRAIS DIVERS DE GESTION	84.841,84		
FRAIS FINANCIERS	2.667,52		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1.350,05		
	<hr/>		<hr/>
	823.334,59		823.334,59
	<hr/>		<hr/>

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte d'Exploitation de l'exercice 1967, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 30 avril 1968.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, B. Vilaine,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.

Compte de pertes et profits de l'exercice 1967

CHARGES

PRODUITS

	F		F
DÉPENSES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	12.394,09	RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1.350,05
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	3.084,29	RECETTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	13.256,25
EXCÉDENT DE RECETTES SUR LES DÉPENSES . .	803,13	RECETTES EXCEPTIONNELLES	1.675,21
	<hr/>		<hr/>
	16.281,51		16.281,51
	<hr/>		<hr/>

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Pertes et Profits de l'exercice 1967, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 30 avril 1968.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, B. Vilaine,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.

Bilan au 31 décembre 1967

ACTIF

	F	F
VALEURS IMMOBILISÉES		
Prêts à plus d'un an	84.721,75	
Titres de participation	26.000,00	
Dépôts et cautionnements	300,58	111.022,33
VALEURS D'EXPLOITATION		
Stock papier d'impression		22.982,65
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES		
Clients	63.043,11	
Autres débiteurs	27.674,09	
Comptes de régularisation-Actif	4.265,29	
Titres de placement	135.600,00	
Banques et chèques postaux	42.876,24	
Caisse	3.709,41	277.168,14
		411.173,12

PASSIF

	F	F
FONDS PROPRES		
Fonds propres au 31 décembre 1966 .	121.646,54	
Excédent de recettes sur les dépenses de l'exercice 1967	803,13	122.449,67
DETTES A LONG ET MOYEN TERME		
Dettes à plus d'un an		4.544,12
DETTES A COURT TERME		
Fournisseurs	82.800,81	
Autres créanciers	39.228,44	
Comptes de régularisation-Passif	22.773,84	
Banques	139.376,24	284.179,33
		411.173,12

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1967, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 30 avril 1968.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, B. Vilaine,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.

Les organes d'administration de la Chambre de commerce suisse en France

Président d'honneur

Son Excellence M. Pierre DUPONT, Ambassadeur de Suisse en France.

Membres d'honneur

M. Carl-J. BURCKHARDT, ministre plénipotentiaire.
M. Pierre MICHELI, ambassadeur.
M. Pierre de SALIS, ministre plénipotentiaire.
M. Louis BOVET, ancien président de la Section de Marseille et du Sud-Est.
M. Georges HIRZEL, ancien président de la Section Rhône-Alpes et Centre.
M. Georges-E. REYMOND, ancien président.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Jean-Louis GILLIÉRON, Paris. Représentant de la Société de Banque Suisse.

Vice-Président :

M. Bernard de MULLER, Paris. Directeur général de Chauffage Sulzer S. A.

Trésorier :

M. Émile FÉHR, Paris. Administrateur de Sociétés.

Membres :

M. Charles AMIET, Paris. Administrateur des Papeteries de la Chapelle.
M. Gérard BAUER, Bienné. Président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.).
Mme Alain BERTHOUD, Paris. Avocat-conseil de l'Ambassade de Suisse en France.
M. Arthur BIEDERMANN, Marseille. Négociant en cuirs et peaux.
M. Émile-Victor BITTERLI, Zurich. Administrateur de Sociétés. Président de l'Alliance française de Zurich.
M. Xavier de BOCCARD, Lyon. Directeur de la S. A. Comptabilité-Statistiques. Président de la Section Rhône-Alpes et Centre.
M. Jean BRIDEL, Joinville-le-Pont. Président-directeur général de Luwa S. A.
M. Jean-Louis BURCKHARDT, Paris. Directeur-administrateur de la Société commerciale des chaussures Bally-Camsat.
M. Edmond CHALUT, Paris. Directeur général des Produits suisses Georges Fischer S. A.
M. Paul CHAUDET, Rivaz. Ancien Président de la Confédération Suisse.
M. Blaise CLERC, La Chaux-de-Fonds. Président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie.
M. André CRAMER, Administrateur de J. M. Curie et C°.
M. Emmanuel FAILLETTAZ, Lausanne. Président du Comptoir Suisse.

M. Robert FIRMENICH, Genève. De la Société Firmenich et Cie.

M. Jean-Otto FREY, Paris. Directeur de l'Imprimerie Chaix-Desfossés Néogravure.

M. Charles FRIEDLANDER, Berne. Tricots « Sélection ». Président du Cercle commercial suisse, Paris.

M. André GEISER, Paris. Directeur des Produits Sandoz S. A.

M. Jean-Pierre GRETER, Baden. Directeur de la Société Anonyme Brown, Boveri et Cie.

M. Paul GRUAZ, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Gérant de la Société Pyragric.

M. Pierre GSCHWIND, Champigny-sur-Marne. Administrateur, directeur général des Établissements Wander.

M. Charles GUEISSAZ, Paris. Gérant de Escher Wyss (France).

M. Élie GUEISSAZ, Directeur général de la Société Française Gardy.

M. André JOSEPH, Lille. Consul honoraire de Suisse à Lille. Ingénieur, représentant. Ateliers de Construction Rieter S. A.

M. J.-F. LINDT, Lyon. Directeur commercial.

M. Bertrand MAUS, Paris. Directeur général de la Société Alsacienne de Magasins.

M. Robert MONTANDON, Lausanne. Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale.

M. Beat NOTZ, Paris. Promotion financière S. A. Administrateur de Notz et Cie, Bienné.

M. Henry NUSSLÉ, Champigny-sur-Marne. Président de l'Électrofil S. A.

M. Christian de POURTALÈS, Paris. Associé gérant de la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet et Cie.

M. Michel de REYNIER, Paris. Directeur général adjoint des Produits Roche S. A.

M. Jean de SENARCLENS, Genève. Directeur adjoint de la Société générale pour l'industrie.

M. Henri STAMM, Marseille. Docteur ès sciences économiques. Ancien Directeur du Comptoir Commercial André et Cie S. A. Président de la Section de Marseille.

M. Pierre STOFFEL, Zurich. Directeur Escher-Wyss S. A.

M. Flurin TURNES, Paris. Gérant de la Maison Buhler frères.

M. Robert VERNAY, Paris. Directeur général des Hôtels Meurice, Prince de Galles et Grand Hôtel.

M. Bertrand VERNES, Paris. Banquier, Associé-gérant de la Banque Vernes et Cie.

M. Frédéric VOSER, Paris. Gérant de la Maison Georges Meyer et Cie. S. A. Tresses et cloches pour chapellerie.

Commissaires aux comptes

M. Ernest JORIN, Paris. Industriel.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE, Paris.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : M. Georges-Olivier ROBERT-TISSOT, Docteur en droit.